Image not found or type unknown

RETARD DE LIVRAISON MAISON

Par **totoe2007**, le **31/07/2010** à **00:31**

Bonjour,
J'ai passé un contrat de mission avec un maître d'oeuvre avec différents marchés de travaux. Le contrat de mission ne prévoit pas de date de livraison ni par conséquent d'indemnité de retard.
Oralement on nous avait toutefois annoncé une date de livraison au 30/05. Le chantier a été arrêté pendant plus d'un mois sans explication. Nous avons été obligé de relancer le MO et nous avons finalement eu une date de livraison au 31/07 par écrit. Ce délai ne sela pas respecté, nous n'avons pas eu le consuel et des travaux de menuiserie ne sont pas achevés.

Le MO n'a pas suivi le chantier (une visite de chantier, approximative), a oublié certains postes dans les marchés de travaux comme le raccordement de la maison au compteur d'eau par exemple.

J'ai plusieurs interrogations :
Que devons nous faire par rapport au retard ?

pouvons-nous contester les honoraires du MO ? si oui comment ?

Si une facture mentionne un poste non prévu au marché de travaux mais effectué (ex raccordement au compteur d'eau) sommes nous tenus de régler ?

Merci d'avance à ceux qui pourrons nous informer.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés